

OFFICE DES CAFÉS INDIGÈNES

DU RUANDA - URUNDI

BOITE POSTALE 450

ADRESSE TELEGRAPHIQUE: OCIRU

BANQUE CENTRALE DU C. B. & DU R. U: N° 21

HS/MZ.-

N° 876/60/Sect. Kibungu

USUMBURA, le 1 avril 1960

à Monsieur l'Administrateur
de Territoire de
KIBUNGU.-
c.i. à Monsieur le Résident Spécial
du RUANDA
KIGALI.-
avec l'assurance de ma haute
considération.

H. STAINIER.-

2473 / Su 30/02 / VE
11. 4. 60.

M



Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous faire tenir
annexée, copie de la lettre que j'adresse ce jour à
Monsieur MOUREAU.

Je suis navré de devoir dégarnir ce
secteur mais Monsieur MOUREAU est le seul qui ait
déjà travaillé à USUMBURA et dans ce domaine.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

H. Stainier
LE DIRECTEUR,
H. STAINIER.-

1 avril 1960

OFFICE DES CAFÉS INDIGÈNES
DU RUANDA - URUNDI

BOITE POSTALE 450 USUMBURA

DRESSE TELEGRAPHIQUE : OCIRU

BANQUE CENTRALE DU C. B. & du R. U. : N° 21

N° 877/60/A.M.

VIII.A.16

COMPT.

Sect. KIBUNGU

à Monsieur MOUREAU

B.P.18

KIBUNGU.-

c.i. à Monsieur le Résident Spécial
du RUANDA à

KIGALI.-

avec l'assurance de ma haute considéra-
tion.

H. STAINIER.-

c.i. à Monsieur l'Administrateur de
Territoire de

KIBUNGU.-

avec l'assurance de ma considération
très distinguée.-

H. STAINIER.-

NOTE.-

- La démission de Monsieur DOUILLET qui, en congé en Belgique y a trouvé une situation, me met dans l'obligation de pourvoir à son remplacement son service de taxateur adjoint ne pouvant rester libre.
- Je me vois donc à regret, car je sais combien les déménagements sont pénibles, amené à vous désigner pour remplacer Monsieur DOUILLET dès les premiers jours de mai.
La camionnette OCIRU (Chevrolet 1T½) montera à KIBUNGU le jeudi 28 avril.
J'aimerais que vous preniez toutes dispositions afin de descendre le samedi 30 et dimanche 1 mai (le samedi 30 étant ½ jour de congé vous pourrez avoir ½ jour de congé avant de prendre votre travail) à USUMBURA.
- Selon toute vraisemblance vous occuperez dès ce moment la maison de Monsieur DOUILLET.
N'ayant pas, avant juillet prochain, la possibilité de vous remplacer à KIBUNGU vous voudrez bien demander au Territoire s'il leur est possible :
 - 1) de signer conjointement avec vous l'inventaire de mobilier et archives;
 - 2) conserver la clef de la maison.

.../...

OFFICE DES CAFÉS INDIGÈNES
DU RUANDA - URUNDI

BOITE POSTALE 450 USUMBURA

ADRESSE TELEGRAPHIQUE: OCIRU

BANQUE CENTRALE DU C. B. & du R. U. : N° 21

- 2 -

- La présente mutation donnera lieu à introduction ^{d'ailleurs} déclaration de créance pour indemnité de mutation.
- La question soins dentaires pour votre épouse sera donc réglée à USUMBURA.

Bien à vous.

sé/- LE DIRECTEUR,
H. STAINIER.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

, le
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DE RUANDA

(*) N°

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

ll

7
✓

22.2.1960

TELEGRAMME OFFICIEL

KIBUNGO



287

Adresse:

AGRIPRO USUMURA

Citation:

N° *84/2* /S C 30/02/M REF VOTEL 5520/I76I7/9I8
GITE KIBARE ETRE RESERVE POUR CHERCHEURS IERSAC
MOIS DE MARS

TELEGRAMME KIBUNGO

EXP. A. T. KIBUNGO

(*) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

967/Jan 20/22/11
19. 2. 1940

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

KIBUNGU
19-2-6077
T.S.F.
Heure :
Uur :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
78	usumbua	13/40	18	0845	

Indications de service
taxées.
Betaalde dienstaanwij-
zingen.

Rtd Larre
oud
A

TÉLÉGRAMME
Telegram

Territoire
Kibungu

Explications des abrévia-
tions admises pour les in-
dications de service ta-
xées :

Verklaring van de afkor-
tingen toegelaten voor de
betaalde dienstaanwijn-
gen :

- RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
- CR = Accusé de récep.
Kennisgeving van
ontvangst.
- TC = Collationnement.
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

No 1520/17617/9.18 mission isae estudiera prochainement
lae mugesera rives territoire kibungu stop obligeance
cabler si gite disponible pour mois mars complet
soit kibare soit lukoma ou autre habitation situee
proximité lae afmette disposition chercheurs fullstop
Aguipro

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

KIBUNGO



288

Kibungu, le 22 février 1960.
de

RESIDUOR NA RUANDA
TERRITOIRO DE KIBUNGO

(1) N° 86 / Sec. 30/02/VF.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

A Monsieur NYAMIBENSHEMA, Chef de la
Chefferie du Byanza-Nord
à

G A M P I E . -

Envoi formulaires

APIMUKA

Fiche contrôle Agri.-

Monsieur le chef,

Suite a votre lettre n°14 Sec30/02/R.V.
du 13-2-1960, j'ai l'honneur de vous envoyer
en annexe, les formulaires: APIMUKA et fiche
de contrôle Agri.
Les bordereaux de courrier qui sont épuisés
actuellement, vous seront envoyés ultérieurement.

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT

Ikurikije bavua yawe n°14 sec 30/02/R.V.
yo kwitariki ya 13-2-1960, ndakumenyeshya konkohere-
kareze za formulaires" APIMUKA na mafiche ya contrôle
ya APIMUKA.
Bordereaux za courrier ubu zarashize, tuzazikoherezeza
ubundi niziboneka.-

*Formulaires
APIMUKA
à repaare.
Fa!*

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kibungu, le 22 février 1960.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDU MCF DU RUANDA
TERRITOIRE DU KIBUNGU

(1) N° 676 /sec.30/02/vv.-

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

A Monsieur NYAMICENSHIRA, Chef de la
Chefferie du Byanza-Nord
à

G A K E N K E . -

Envoi formulaires

ABIMUKA
Fiche contrôle Agri.-

Monsieur le Chef,

En suite a votre lettre n°14 sec30/02/R.V.
du 13-2-1960, j'ai l'honneur de vous envoyer
en annexe, les formulaires: ABIMUKA et fiche
de contrôle Agri.
Les bordereaux de courrier qui sont épuisés
actuellement, vous seront envoyés ultérieurement.

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT

Mukurikije barua yawe n°14 sec 30/02/R.V.
yo kwitariki ya 13-2-1960, ndakumenyasha konkohere-
komeze za formulaires" ABIMUKA na mafiche ya contrôle
ya ABIMUKA.
Bordereaux za courriez ubu zarashize, tuzazikohereza
ubundi niziboneka.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRES DE KIBUNGU

Kibungu , le 22 janvier 1960.-
de

(1) N° 277 /AI.1/02/VE.

Copie pour information à Monsieur
le Résident du Ruanda à KIGALI.-

L'Administrateur de Territoire
J.PETIT.,

Réf. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

Rapport partage bétail
IV.trimestre 1959.-



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

KIGALI.-

./couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce
couvert, en double exemplaire, le rapport de partage
bétail effectué en territoire de Kibungu, au courant
du IV. trimestre 1959.-

L'Administrateur de Territoire,
J.PETIT.,

Tribunal	Nombre de partages après jugements	Nombre de partages à l'amiable demandés par le Shebuja	Nombre de partages à l'amiable demandés par l'Intendant	Nombre de partages demandés à l'amiable par les 2 parties	Total des Partages enregistrés	Total des fiches partages	Valueur
1	2	3	4	5	6	7	8
Tribunal de Heritoire	2	-	-	-	2	512	3.300
Chefferie Gihunya	-	25	0	-	31	117	290.656
" Buganza-Sud	-	13	6	1	20	71	169.200
" Buganza-Nord	-	8	3	4	15	54	154.768
" Migongo	1	4	-	1	6	18	56.301
Total IV. Trimestre	3	50	15	6	74	263	674.225
Partages effectués depuis le 15-4-54	179	2.438	2.052	643	5.312	19.115	45.604.337
Total général à ce jour	182	2.488	2.067	649	5.386	19.377	46.278.562

Det

Rapport sur le partage détail

Catastral	Nbre de parages après jugem.	Nbre de parages à l'au. 0. 1. 2. 1. 2. 3.	Nbre de parages à l'amiable demandés sur l'usage de 1. 2. 3.	Parages demandés à l'amiable sur l'usage de 1. 2. 3.	Total de parages Effectifs	Total de 12 cl. parages	Valeur
4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.
Des. et de Benitance	2	-	-	-	2	2	2.300
Chiffon y. l. m. y. a.	-	25	6	-	31	117	390.656
Bus. Sud	13	13	6	1	10	71	169.200
Phy. Nord	-	8	3	4	15	54	154.768
Luz. pour	1	4	-	1	6	18	56.301
Total 10. 11.	3	50.	15	6	74.	262	674.266
Parages effectués depuis le N. 1. 34	179	2438 2438	2052 2052	643	5312	79.715	45.601.337
Total parages à ce jour	182	2488	2067	649	5386	79.377	46.278.562

See 30/02/02
17/2/61

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
Aangekomen te :

KIBUNGU
17-2-61
Heure
Uur 1.5.4

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
97/0316	Kigali	14/13	17	08.30	

Indications de service
taxées
Betaalde dienstaanwijzingen

[Handwritten signature]

TÉLÉGRAMME
Telegram

*Territoire
Kibungu*

Explication des abréviations admises pour les indications de service taxées :
Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :
RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
CR = Accusé de récep.
Kennisseving van ontvangst.
TC = Collationnement.
Te collationneren

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

*320/10917 pour le compte de la solde mobilisée petit
sur un...
M... es...*

765 [into] 9.2.60

CONGO BELGE - BELGISCH-KONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
Aangekomen te :



Heure :
Uur :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
57	Sitonama	57/56	9	1040	

Indications de service
taxées
Betaalde dienstaanwij-
zigen

Off im 10
cta

TÉLÉGRAMME
Telegram

Territoire
Kibungu

Explication des abrévia-
tions admises pour les in-
dications de service ta-
xées :

Verklaring van de afkor-
tingen toegelaten voor de
betaalde dienstaanwij-
zingen :

- RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
- CR = Accusé de récep.
Kennisgeving van
ontvangst.
- TC = Collationnement.
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

13100/sec isangazo no 7 kijali kibungu Binuta Rutengeri
Kisembi et deux collis residence expedies ce jour par courrier
Araskat a resident stop nyanza astrida expedies hier soir
stop shanguu partira ce soir courrier guillard stop
kibuye demain for jeep fullstop = Territoire

(Adressé aussi à: Résident Kijali et à Tous les Territoires du Rwanda)

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 10 février 1960

OBJET:

N° *SR* / Sacc 30/02 *Muv. ?*

Demande de bordereaux.

Au Chef, ff., Rukarangira, JB.-

à
NYARUTINGA.-

Chef,

Suite à votre lettre n° 23/04/R du
27/1/60, j'ai l'honneur de vous faire parvenir
en annexe, une provision de bordereaux demandés.

Pour l'Administrateur de Territoire, *Asst.*
en route,
L'Assistant Administratif,-
RUVEBANA, M; -

KIBUNGO



290

Nkulikije barua yawe n° 23/04/R., nkoherere-
je impapuro za bodero wanyatse.

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

Nyarutunga, le 27.1.60

N° 23/04/R.

Objet:

cl

Demande de Bordereaux

A Monsieur l'Administrateur Chef du Territoire

à

KIBUNGU.

*525/20/01/01
2/1-60*

Turabwaba za Bordereaux zashya kuko izindi
twaridufite zashize.

Turabwaba

Chef a-i Rukarangira.J.B.

*Demande provisoire de
bordereaux
fait*



Résidence du Ruanda
Chefferie Migongo

Nyarutunga, le 8.2.1960

N° 32/04/R

Objet:

Demande des Quittances
pour Vieux et Veuves

A Monsieur l'Administrateur Chef Du Territoire

à

KIBUNGU.

cl

700 $\frac{10000/01/01}{9.2.60}$

Ndabaramutsa,

Ndabasaba za Quittances zo kujya twakiraho
za taxes (Umusogongerero) Abasaza n'Abakecuru batererwa DDT.
mu mazu yabo.

Traduction

Chef a-i Rukarangira.J.B.

Demande de quittances à délivrer
aux vieux et vieilles personnes
lors de la dédication de leurs huttes.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kigali , le 1 février 1960.-
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA.-

(1) N° 798/A.I.

✓ A Monsieur l'Administrateur de Territoire

Réf. n° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

de & à KIBUNGU.-

Remboursement
fournitures livres
coutumes Ruanda.-

d
844
le 30/02/60
12.2.60



Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Fait

J'ai l'honneur de vous prier d'inviter
Monsieur Dumont - Administrateur Territorial Assistant -
à verser par retour du courrier la somme de 393 frs.
(trois cent nonante trois francs)
au C.C.P.Za.7 de la Bibliothèque Publique du Ruanda à Kigali
en paiement de la facture n° 89 pour fournitures de livres
relatifs aux coutumes du Ruanda(Kagame).

veuillez demander à l'intéressé de réserver
le bénéfice de l'urgence à la présente, en vue de la clôture
des écritures relatifs à l'exercice 1959.-

POUR LE RESIDENT DU RUANDA.,
L'Administrateur de Territoire
assistant le Résident.,
L.JASPERS.,

Byimana, le 29.1.1960.

KIBUNGO



292

774/7 Just 5/03/01
8.2.60

A Monsieur Petit J.
Administrateur du Territoire
de
K i b u n g u

et fin

Objet: Enfant mulâtre
Marco Julio

Monsieur l'Administrateur,

Suite à votre honorée du 12 janvier 1960, j'ai l'honneur de vous communiquer que Marco Julio est arrivé sain et sauf à notre Ecole de Moniteurs à Byimana.

Etant très en retard pour ses études, il a été placé en 5^o prim.; et peut-être devra-t-on encore le faire descendre en 4^o.

Son intégration dans notre groupe d'enfants mulâtres s'est très bien passée.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération distinguée.

H. Jorissen
Dir.

R. Verdulet
Gakoni

Le 8/1/60

293 / see 302 / 12
- 78 - 1 - 1960

Monsieur l'Administrateur

J'ai l'honneur de vous demander
de vouloir bien :

- 1) Signer le Certificat de vie ci-joint
et d'y apposer le cachet du Territoire.
- 2) établir à mon nom un certificat de vie
destiné au Ministre du C. B. pour l'obtention
d'une rente pour distinction honorifique

Je me permets d'attirer votre attention sur le
fait que ces deux certificats de vie sont gratuits.

Avec mes remerciements anticipés, agréés,
l'expression de ma considération distinguée.

R. Verdulet

Province du Ruanda.



Monsieur l'Administrateur de territoire
(1/5)

de et à

Kibungu

Envoi d'enfants
suietés en Belgique.

fort / jurt / p

Monsieur l'Administrateur de territoire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe copie d'une lettre adressée au Chef de Service des Affaires Indigènes par la Directrice de l'Institut pour enfants suités. Il va de soi que la constitution rapide d'un dossier complet est une première condition indispensable pour pouvoir placer ces malheureux enfants. Je vous invite donc de vouloir bien réserver toute votre bienveillante attention à cette question.

Pour le Ruanda du Ruanda,
L'Administrateur de territoire
chargé de fonctions Administratives,
J. J. J.

Je vous demande
de réclamer mon argent
que devrait me payer
le nommé Makombe

Euli Bwana

Comptable
Kilungu

Ndabura muba mura hore? Nanyje nija ho neta ho
Ndapusa ba ho ukonye humbariz amafanga yanyje na Makombe
shaya mbariza Gakubombe Dore nyuma Infirmer
kuto arive wasiyaye mubya Makombe Ganyora se
wabona utayabonye nabwo ndapusa ba ho wozanyobesha
Bon Pour yanyje Bwana Hoeples yipeze kuyiyana
arupa ho: apuye kuyiyana muh Parque Ganyura
uzareba mu Bureau bya Bwana Administrateur
ku Docier ya MAKOMBE uzabiko naho

Kamata ndabura ipisubizo
kandi nanyje ho muzayanyishyuriza kandi Gakubombe
ahora awabonye ntaganyje

Gatete d 11/12/19
SEMBERA Lemulile

Bruxelles, le 3 octobre 1958.

KIBUNGO



294

Monsieur le Chef de Service,

Objet: Adoption
enfants malâtres
en Belgique.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 septembre dernier.

Je me réjouis du fait qu'on a amélioré en Belgique la situation de nos enfants si malâtrés.

Les deux premières petites filles pour le Centre d'adoption, sont parties le 27 septembre dernier. Je viens de recevoir une lettre de la Directrice qu'elles sont déjà dans une famille. Au début du mois de novembre on tirait: Genevieve Marie et Jeanne, ces départs étaient arrangés avant la réception de votre lettre.

Voici les autres enfants qui pourraient partir :

- Loungeyira Innocentia	3 ans
- Genevieve Marie	3 ans
- Genevieve Louis	3 ans
- Genevieve Jean	3 ans
- Genevieve Jean	3 ans

Pour ces enfants-ci je n'ai pas encore les dossiers complétés, sauf pour Innocentia, du fait surtout de certains administrateurs pour nous procurer les documents. Je ne pense pas qu'on pourra envisager le départ avant le nouvel an. Dès que je serai en possession des dossiers je vous en avertirai, pour que l'on puisse réserver les places à la Matone.

En vous remerciant bien et beaucoup pour tout ce que vous voulez faire pour nos enfants malâtrés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Service, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Directrice de l'Institut pour
enfants malâtrés.

cc) Monsieur Lutgardis Marie,

M.C.
RESIDENCE DU RUANDA.-
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kibungu de
le 4 décembre 1959.-

KIBUNGU



295

(1) N° 4762 / T.F.4/02/DM.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

Commercé en région
frontalière.-

C.P.I. à Monsieur le Résident du Ruanda
à KIGALI.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
J.PETIT.-

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U SUMBURA.-

Sous-Couvert de Monsieur le Résident du Ruanda
à KIGALI.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en 3 exemplaires, les demandes d'autorisation de commerce en région frontalière introduite par les nommés Nyahuli et Abdallah bin salim Khamis.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
J.PETIT.-